

Master

Mention : **CRÉATION LITTÉRAIRE**

Parcours : Littératures, poétique, création

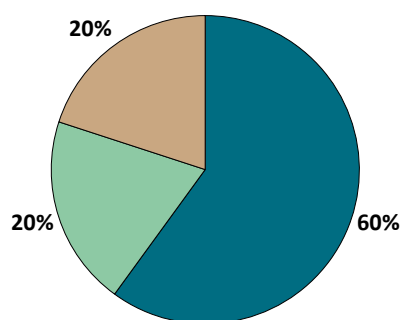
Nombre de diplômés enquêtés : 6

Nombre de répondants : 5

Attention à l'interprétation des résultats en raison du faible effectif.

Taux de réponse : **83%**

Situation des diplômés au 1er décembre 2020



	Homme	Femme	Total
En emploi avec le diplôme*	0	3	3
En emploi avec un diplôme supérieur**	0	0	0
En recherche d'emploi	0	0	0
En études	1	0	1
Autres situations	0	1	1
Total	1	4	5

* n'ayant pas obtenu de diplôme de niveau supérieur au master, avant ou après l'obtention de celui-ci
 ** ayant obtenu un diplôme de niveau supérieur au master, avant ou après l'obtention de celui-ci

- ▶ **3 diplômés**, ayant un niveau d'études à Bac+5, occupent un emploi :
 - d'assistant éditorial ;
 - de professeur fonctionnaire de français et de latin suite à l'obtention du CAPES ;
 - de professeur fonctionnaire de lettres modernes suite à l'obtention de l'agrégation.
- ▶ **1 diplômé** suit des études musicales au conservatoire de Paris.
- ▶ **1 diplômé** est classé dans la catégorie "Autres situations". Il effectue un service civique au sein d'une médiathèque.

CHIFFRES CLÉS

Population globale		Diplômés en emploi avec le master					
Taux d'insertion professionnelle ⁽¹⁾	Taux de poursuite d'études ⁽²⁾	Statut d'emploi			Autres chiffres clés		
		% cadres ⁽³⁾	% techniciens - agents de maîtrise ⁽⁴⁾	% employés ⁽⁵⁾	Durée médiane ⁽⁶⁾ d'accès au 1er emploi	Taux d'emploi stable ⁽⁷⁾	Salaire brut médian ⁽⁶⁾
3 / 3	1 / 5	2 / 3	1 / 3	0 / 3	-	2 / 2	-

(1) Nombre de diplômés en emploi / (Nombre de diplômés en emploi + Nombre de diplômés en recherche d'emploi)

(2) Nombre de diplômés en études / Nombre de répondants

(3) Ingénieurs, cadres, professions libérales, professions intellectuelles supérieures, auto-entrepreneurs, personnels de catégorie A de la fonction publique

(4) Techniciens, agents de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP, personnels de catégorie B de la fonction publique

(5) Employés de bureau, de commerce, personnels de service, personnels de catégorie C de la fonction publique, manoeuvres, ouvriers

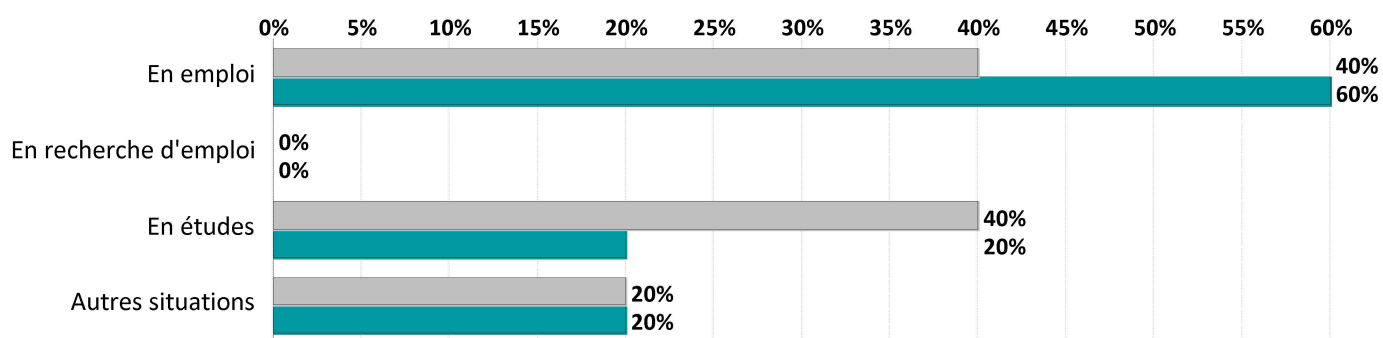
(6) Médiane = valeur telle que 50% des répondants sont au-dessus et 50% des répondants sont en-dessous

(7) Emplois stables : CDI, fonctionnaire, chef d'entreprise, profession libérale. Emplois instables : CDD, vacataire, intérimaire, emplois aidés

Evolution des situations des diplômés à 18 et 30 mois de l'obtention de leur diplôme

Situations aux 1ers décembre 2019 et 2020

	En emploi		En recherche d'emploi		En études		Autres situations		Total	
	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.	N	% cit.
Situation à 18 mois	2	40%	0	0%	2	40%	1	20%	5	100%
Situation à 30 mois	3	60%	0	0%	1	20%	1	20%	5	100%



- ▶ 2 diplômés sur 2 ont déclaré travailler pour le même employeur à 18 et 30 mois. *
- ▶ 1 diplômé sur 1 a vu son salaire augmenter entre le 1er décembre 2019 et le 1er décembre 2020. **

*sur l'échantillon de la population en emploi à 18 et 30 mois

** sur l'échantillon de la population en emploi et ayant précisé leur salaire à 18 et 30 mois

Références de la population

Régime d'inscription	Nationalité	Inscrits	Diplômés	Enquêtés
FI ⁽¹⁾	Français	12	7	6
	Étranger	1	0	0
CA ⁽²⁾	Français	0	0	0
	Étranger	0	0	0
CP ⁽³⁾	Français	0	0	0
	Étranger	0	0	0
Cés ⁽⁴⁾	Français	0	0	0
	Étranger	0	0	0
RE ⁽⁵⁾	Français	6	3	0
	Étranger	2	2	0
FC ⁽⁶⁾	Français	0	0	0
	Étranger	0	0	0
TOTAL		21	12	6

(1) Formation initiale classique
(4) Année de césure

(2) Contrat d'apprentissage
(5) Reprise d'études

(3) Contrat de professionnalisation
(6) Formation continue classique

Enquête nationale sur le devenir des diplômés de Master et de Licence Professionnelle à 30 mois

Toutes les universités de France réalisent cette enquête avec un questionnaire commun, à la même date d'observation et sur le même périmètre : **diplômés de nationalité française nés en 1988 ou après.**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est obligatoire et reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.